

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL SENIORS, SENIORS 2 et SENIORS 3

Lundi 30 septembre 2024 au Golf de Vaugouard

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise du Loiret. Ouvert aux joueuses et joueurs qui sont seniors 1, seniors 2 et seniors 3 à la veille de la date du tournoi.

Index au vendredi 4 octobre

Dames (boules rouges). Si plus de 6 joueuses par série :

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 15,4
- **2^{ème} série** : de 15,5 à 36

Messieurs seniors, seniors 2 et seniors 3 (boules jaunes) :

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 15,4
- **2^{ème} série** : de 15,5 à 36

FORME DE JEU

Stroke-play pour les 1^{ères} séries dames et messieurs. Stableford pour les autres séries

PRIX

Les titres de champion dames 1^{ère} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 1^{ère} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 2^{ème} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 3^{ème} et 2^{ème} séries sont décernés en brut, soit 8 titres.

Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler en ligne sur **HelloAsso** (lien sur le site du Comité page « Calendrier ») ou sur place par CB ou chèque au nom du Comité de Golf du Loiret.

- Green fee pour le golf qui reçoit : 33€
- Droit d'engagement pour le Comité : 8€

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises en ligne par ordre d'arrivée **avant le vendredi 27 septembre**, par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/MvLh4vRZBYewwpqE6>

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h00.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com et sur le site de l'AS du Golf de Limère

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité du Loiret et un représentant du Club

Le Comité de l'épreuve autorisera, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du médical-pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve.